

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 51 (1925)
Heft: 22

Artikel: Association suisse d'hygiène et de technique urbaines
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-39543>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une somme de 3000 fr. était mise à la disposition du jury pour primer ou acquérir au maximum trois projets.

L'édifice, vu la modicité des ressources de l'œuvre, devra être exempt de tout luxe et avoir un caractère d'une très grande simplicité.

Les entrées du public seront au nord.

Cet hôpital comprendra 60 lits. Les plans devront être établis de telle façon que le bâtiment puisse être agrandi pour y recevoir un nombre double de malades.

Les services généraux, tels que cuisine, laverie, chambres à lessive et repassage, chauffage central etc., seront prévus d'emblée assez grands pour desservir 120 lits.

L'hôpital comprendra : 1. a) Un service de consultations pour les malades du dehors, qui ne doivent avoir aucun contact avec les malades internes, afin d'éviter toute contagion ; b) le bureau de l'économat, en relation directe avec le service de consultations.

2. Le service hospitalier proprement dit, qui seul aura la jouissance du jardin.

3. Les salles de traitement (massages, gymnastique, mécano-thérapie, etc.) communes aux malades internes et externes. Les externes accéderont à ces salles par une entrée indépendante des services hospitaliers ; ils auront à leur disposition : lavabos, W.-C., vestiaires, abri pour les poussettes et voitures de malades.

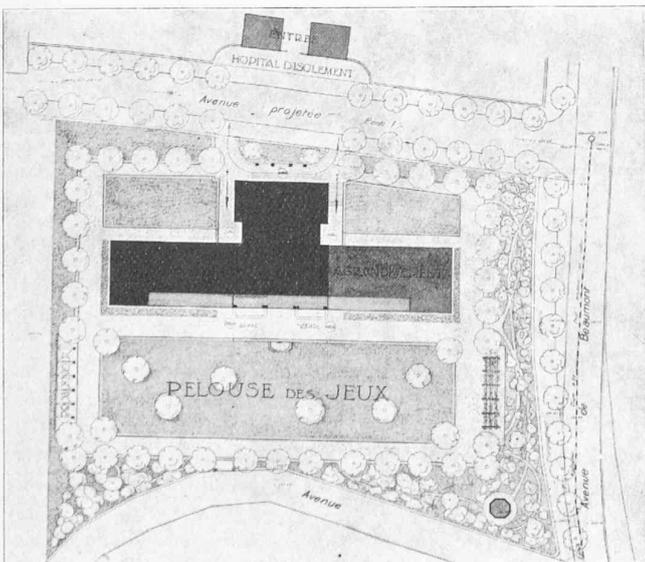
Un jardin où sera prévu l'emplacement d'un promenoir couvert d'environ 20 m. sur 3 m., plusieurs places de jeux (croquet, boule), des places ombragées, etc.

Chaque concurrent devait fournir : a) le plan de situation dessiné sur le plan même, annexé au programme ; b) les plans à l'échelle de 1 : 100 ; c) les façades à l'échelle de 1 : 100 ; d) les coupes nécessaires à l'intelligence du projet, à la même échelle ; e) un devis descriptif sommaire avec propositions pour le choix des matériaux ; f) un métré du bâtiment en surface et en volume.

Extrait du rapport du jury.

Le Jury s'est réuni le 12 juin 1925, à 8 heures du matin, à Lausanne.

Sont présents : MM. Eug. Jost, architecte à Lausanne, président ; Edm. Fatio, architecte à Genève ; A. van Dorser, ar-



Plan de situation. — 1 : 1200.

1^{er} prix, projet de M. Ch. Thévenaz.

chitecte à Lausanne ; Nicod, docteur-médecin, Directeur de l'Hospice orthopédique à Lausanne ; A. Koller, ingénieur à Lausanne, membre du Comité.

M. Bron s'est fait excuser.

M. Fatio est désigné comme secrétaire.

Le Jury se transporte sur le terrain pour s'orienter, puis entre en séance dans la salle de gymnastique de l'Hospice orthopédique où sont exposés les 25 projets qui ont été remis en temps voulu et sont admis au jugement.

Après une inspection générale des projets, le Jury procède à un premier tour d'élimination visant 12 projets.

A un deuxième tour, 6 projets sont éliminés.

Restent pour le classement définitif les 7 projets suivants : N° 3 « Puéril » ; 7 « 1^{er} Juin A » ; 9 « Humanité » ; 12 « Nurmi » ; 15 « Juin » ; 23 « 1^{er} Juin B » ; 25 « Eclopé », sur lesquels des critiques plus approfondies du Jury sont reproduites ci-dessous :

Projet N° 25 « Eclopé ». — Très bon projet avec une très bonne distribution des services. Les 3 services sont judicieusement groupés et leur entrée sous la surveillance de l'économome. La proportion et la surface des différents locaux est bonne, toutefois une critique doit être faite au sujet de la classe et du réfectoire au rez-de-chaussée, qui ne sont pas suffisamment éclairés. Les façades sont très bonnes et le cube du bâtiment faible : 7048 m³.

(A suivre.)

ASSOCIATION SUISSE D'HYGIÈNE ET DE TECHNIQUE URBAINES

Institut de Technique sanitaire et Hygiène spéciale des Industries, à Paris.

par H. PY, technicien-hygiéniste, à Lausanne.

Les trois hygiénistes suisses qui ont eu le privilège de pouvoir suivre le cours de l'Institut, saison 1924-25, se font un devoir de faire connaître cette institution à tous ceux qui désireraient compléter leurs connaissances dans le domaine de la technique sanitaire.

L'Institut de Technique sanitaire est un organisme d'enseignement supérieur, rattaché au Conservatoire national des Arts et Métiers, mais indépendant de l'enseignement donné par les chaires magistrales. C'est le seul organisme de ce genre existant en France. (Nous n'avons rien de semblable en Suisse.) Il a pour but la formation professionnelle de techniciens de l'assainissement, qui reçoivent, en fin d'études, après examen probatoire, le « Brevet de technicien sanitaire du Conservatoire national des Arts et Métiers ».

L'Institut groupe deux enseignements distincts, mais complémentaires :

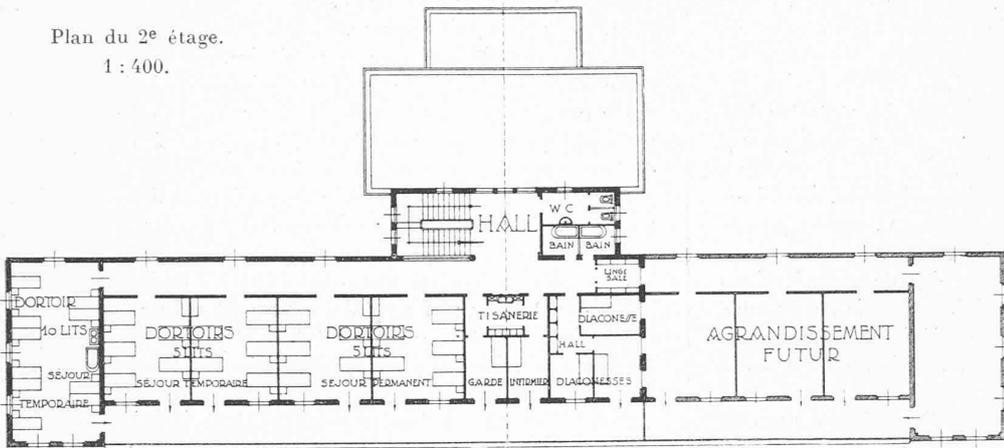
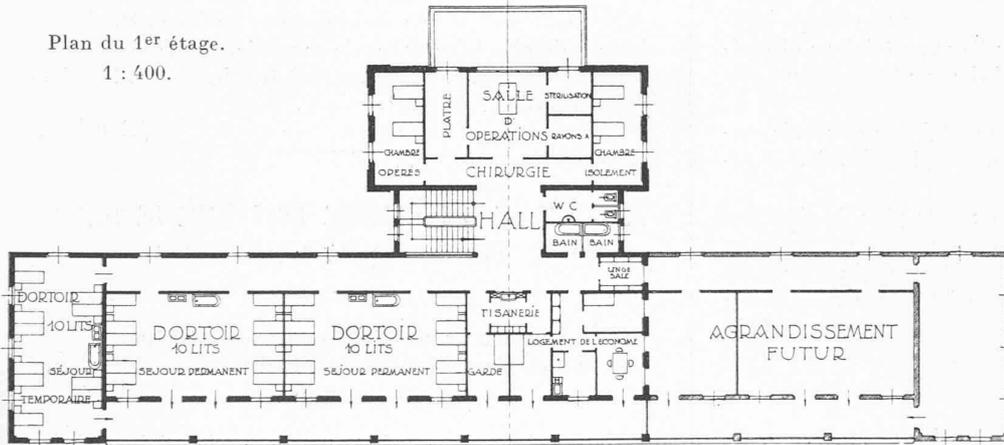
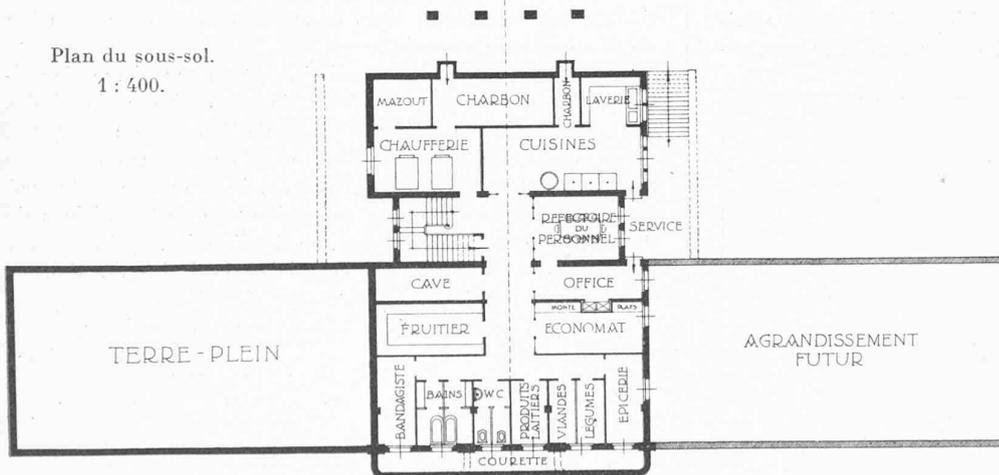
- a) L'enseignement de la Technique sanitaire, et
- b) L'enseignement de l'Hygiène spéciale des industries.

I. Enseignement de la Technique sanitaire.

Cet enseignement est largement ouvert à tous ceux qui veulent devenir des techniciens-sanitaires : ingénieurs, architectes, constructeurs, réalisateurs des desiderata posés par l'Hygiéniste.

L'Institut ne vise donc pas (son titre l'indique clairement) à former des hygiénistes ; c'est là le rôle des facultés de médecine et des Instituts d'hygiène qui y sont rattachés et qui n'ont comme élèves que des médecins désireux de se spécialiser en hygiène générale ou en hygiène publique.

CONCOURS POUR UN HOSPICE ORTHOPÉDIQUE, A LAUSANNE

Plan du 2^e étage.
1 : 400.Plan du 1^{er} étage.
1 : 400.Plan du sous-sol.
1 : 400.

1^{er} prix, projet « Eclaté » de M. Ch. Thévenaz, architecte, à Lausanne.

L'Institut de technique sanitaire, au contraire, a pour mission la formation scientifique et technique de praticiens de l'art de l'assainissement dans ses diverses branches. Tout en accueillant les médecins, il recrute ses élèves parmi les ingénieurs, architectes, constructeurs. Son enseignement est, comme celui du Conservatoire, un enseignement de scien-

ces appliquées dans leurs rapports avec les diverses branches de l'industrie. Son programme a pour but final l'application des diverses branches de l'industrie à la pratique de toutes les mesures, à l'installation de tous les dispositifs d'assainissement.

Les brevetés de l'Institut sont destinés, chacun pour leur part, à se spécialiser dans une branche particulière de la technique sanitaire : tel sera un réalisateur de l'assainissement urbain, tel autre de l'assainissement de l'habitation, tel autre de l'assainissement industriel ou rural. Mais, avant toute spécialisation prématurée, il importe au futur technicien sanitaire d'acquiescer une vue d'ensemble sur les aspects différents de la technique de l'assainissement, selon les buts pratiques qu'elle se propose.

Tout problème d'assainissement suppose la mise en jeu de l'esprit critique du technicien, par la simple raison qu'il n'y aura jamais, en matière d'assainissement, que des cas d'espèce. L'esprit critique ne sera développé qu'en raison même de la culture générale acquise par le technicien, par une revue d'ensemble des desiderata de l'hygiène et par une large compréhension des rapports intimes des diverses branches de l'assainissement et de leur technique respective.

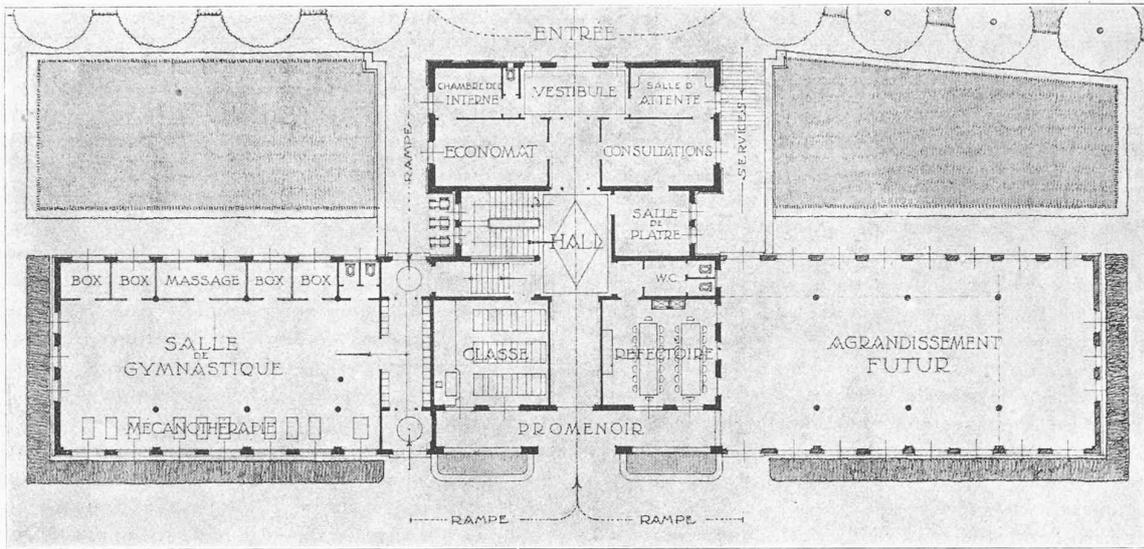
Le compartimentage des techniciens en catégories artificiellement distinctes, par l'objet même de leur spécialisation, serait la négation du principe directeur de l'enseignement supérieur français, qui met au premier plan de ses préoccupations l'acquisition d'une culture générale.

L'acquisition de cette culture n'est en rien exclusive de celle des connaissances pratiques de réalisation ; ces dernières s'acquiescent fructueusement aux manipulations, démonstrations et visites, où

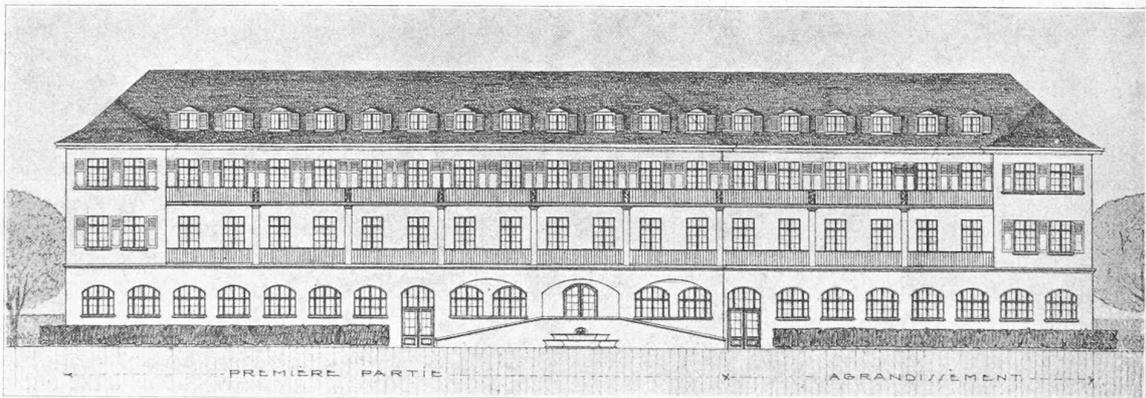
sont mis en œuvre, sous les yeux des élèves, les dispositifs d'assainissement.

Il s'agit d'un enseignement de spécialisation à deux degrés :

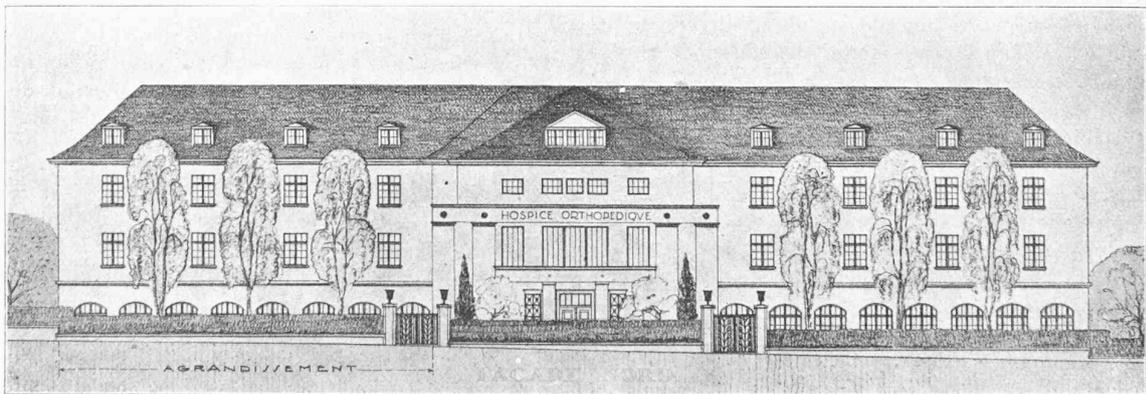
Le premier degré donne une vue d'ensemble, complète et précise, des problèmes posés par les lois biologiques et des procédés mis en œuvre pour les résoudre. Ce premier pas dans



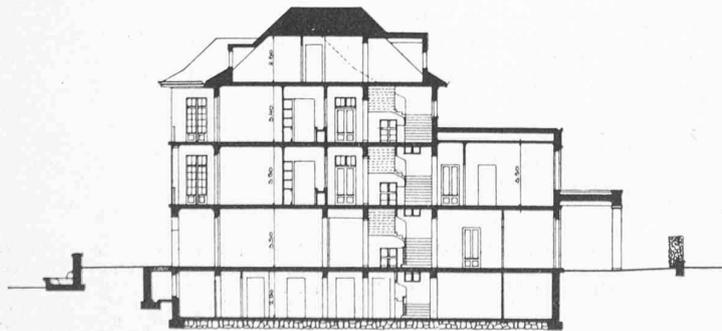
Plan du rez-de-chaussée. — 1 : 400.



Façade Sud. — 1 : 400.



Façade Nord. — 1 : 400.



Coupe sur l'axe. — 1 : 400.

CONCOURS POUR UN HOSPICE ORTHOPÉDIQUE,
A LAUSANNE

1^{er} prix : projet « Eclopé »,
de M. Ch. Thévenaz, architecte, à Lausanne.

le domaine de l'assainissement montre au futur technicien sanitaire la multiplicité des questions et leur importance relative, en traçant, en quelque sorte, le tableau de ce que serait une ville, une maison, une industrie ou une région idéalement saine ou assainie.

Le deuxième degré vise à une spécialisation plus étroite dans une branche déterminée. Cette partie de l'enseignement sera surtout technique et pratique.

Cependant, il ne s'agit pas de transformer les techniciens sanitaires en ingénieurs spécialistes des questions de chauffage par exemple ou de ventilation et de les initier à la technique complète des projets et de leur mise à exécution. Le technicien sanitaire doit savoir comment on vérifie le fonctionnement des appareils et dispositifs. Les problèmes d'assainissement sont étudiés à l'Institut tels qu'ils se rencontrent dans la pratique.

Ainsi compris, l'enseignement de la technique sanitaire nécessite le rappel aux ingénieurs, architectes, etc., des notions essentielles et préalables des sciences biologiques et permet à l'hygiéniste de s'initier aux difficultés et aux exigences économiques de la pratique.

II. Enseignement de l'Hygiène spéciale des Industries.

Cet enseignement, juxtaposé, mais distinct de celui de la technique sanitaire, s'adresse à un auditoire très large : chefs, contremaîtres, ouvriers des industries visées, et aussi à ceux qui se spécialisent dans les questions d'organisation industrielle.

L'hygiène spéciale des industries les plus importantes, y est en principe envisagée au triple point de vue :

- 1° de la protection de la santé des travailleurs à l'intérieur des ateliers et usines,
- 2° du retentissement des industries sur l'hygiène du voisinage et l'hygiène générale,
- 3° de l'amélioration hygiénique des fabrications au profit des consommateurs des produits fabriqués.

D'après le nouveau programme de la chaire d'hygiène et physiologie du travail, au Conservatoire, chaque année l'hygiène du travail est enseignée en six leçons.

Par raison d'homogénéité, l'enseignement de la technique sanitaire et celui de l'hygiène spéciale des industries sont groupés, bien qu'ils ne s'adressent pas nécessairement au même public.

L'enseignement de la technique sanitaire s'adresse à ceux qui veulent devenir des techniciens sanitaires, réalisateurs des desiderata de l'hygiène : des ingénieurs, architectes ou constructeurs spécialisés.

L'hygiène spéciale des industries s'adresse aux chefs, aux contremaîtres, aux ouvriers des industries visées, aussi bien au point de vue de la protection de la santé des travailleurs qu'au point de vue de l'amélioration hygiénique des fabrications.

PROGRAMME GÉNÉRAL

- I. Généralités et rappel des notions des diverses sciences nécessaires aux études de technique sanitaire.
- II. Technique sanitaire urbaine.
- III. Technique sanitaire des constructions.
- IV. Technique sanitaire des usines et ateliers.
- V. Technique sanitaire rurale.
- VI. Technique sanitaire coloniale.
- VII. Hygiène spéciale des industries.

L'enseignement de l'Institut technique sanitaire commence chaque année en novembre.

Il s'adresse à des élèves candidats au brevet de technicien sanitaire, et à des auditeurs libres non candidats à ce brevet.

L'enseignement est gratuit (même pour les étrangers).

Sont admis de plein droit, comme élèves de l'Institut de technique sanitaire, candidats au brevet de technicien sanitaire : les élèves et anciens élèves des écoles supérieures de France. Il est accordé des équivalences soit pour titres et diplômes étrangers.

Tout candidat doit adresser au Directeur du Conservatoire national des Arts et Métiers, 292, rue Saint-Martin, Paris (3^e) une demande écrite. Cette demande doit parvenir dans les délais fixés et affichés au Secrétariat (en général du 15 octobre au 1^{er} novembre.)¹

Elle doit mentionner, outre ses noms, prénoms, date et lieu de naissance, et nationalité : la profession actuelle, les professions antérieures et l'énumération complète de ses titres, diplômes ou travaux scientifiques. A l'appui de sa demande, le candidat doit justifier de la réalité du ou des diplômes ou titres dont il argue pour son admission de plein droit. S'il est étranger, il devra présenter une pièce d'identité.

Pour terminer, nous nous faisons un plaisir de signaler aux intéressés que bon nombre de professeurs de l'Institut, tels que MM. A. Rey, Dienert, Imbeaux, Marchoux, etc., sont conférenciers de l'Institut et membres de la Société des Hygiénistes et Techniciens municipaux.

Futures normes suisses pour les liants hydrauliques

Propositions du Laboratoire fédéral d'essai des matériaux de Zurich.

En vue de la révision des normes pour l'essai des matériaux, le Laboratoire fédéral a pris l'heureuse initiative d'organiser des conférences en vue de discuter et de comparer les diverses méthodes d'essai utilisées et d'assurer un contact étroit entre le laboratoire et l'usine ou les chantiers.

Le rapport numéro 1, publié dans la « Schweizerische Bauzeitung » du 20 juin, vient de paraître en tirage à part. Il contient une intéressante étude de M. le professeur Ros, directeur du Laboratoire fédéral d'essai des matériaux, sur les futures normes suisses pour les liants hydrauliques ainsi qu'un résumé de la discussion qui a suivi cette première conférence.

Les normes actuelles, bien que basées sur de solides considérations théoriques et pratiques qui ont fait leurs preuves, ne correspondent plus au développement de la statique et de la résistance des matériaux, ni aux progrès réalisés dans la fabrication des ciments suisses.

Ces progrès sont mis en évidence par un ensemble très complet de graphiques desquels il ressort que les résistances minimales prescrites pour le ciment portland ont augmenté progressivement comme suit :

Mortier normal, dosage 1 : 3 en poids
Résistances à 28 jours

Année	Compression	Traction
1883	150 kg/cm ²	15 kg/cm ²
1900	220 »	22 »
1919	260 »	22 »
1925	325 »	28 »

¹ Les cours de 1925 s'ouvriront dans la première quinzaine de novembre. Les inscriptions définitives sont reçues au Conservatoire National des Arts et Métiers du 15 octobre au 1^{er} novembre.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à M. le Dr Heim de Balsac, au Conservatoire National des Arts et Métiers, 292, rue Saint-Martin, Paris (3^e).
Réd.